

39^e Assises de Pathologie - Tours, 26 et 27 mai 2016

Echo des Clubs

Cahier des charges

1/ L'interne s'inscrit pour la chronique du club de son choix via l'AFIAP (afiap@hotmail.fr). Dès l'accord du responsable de la session du Club l'interne informe le secrétariat de l'AIP par email <academie.pathologie@wanadoo.fr> en indiquant ses coordonnées et mettant le responsable du Club en copie.

2/ L'écrit sera supervisé par le responsable de la séance du Club.

3/ La chronique ne comportera pas de photo et sera constituée de 2 pages dactylographiées en interligne simple police 12.

4/ L'interne fait valider sa chronique par le responsable du Club qui la signe.

5/ L'interne transmet la chronique originale signée par le responsable du club sous forme papier et document format .doc au secrétariat de l'AIP au plus tard en septembre.

6/ L'AIP remboursera les frais d'inscription à l'interne après réception de la chronique et envoi de la facture et règlement des frais d'inscription.

7/ L'auteur de la meilleure chronique sélectionnée par les membres du Bureau de l'AIP recevra un prix.

8/ Les chroniques sont mises en ligne sur le site de l'AIP.

9/ La meilleure chronique est publiée dans le Bulletin, les autres en fonction des pages disponibles.